

Procès-verbal de l'assemblée publique de la
Commission de la sécurité publique
mardi, 27 avril 2010, à 13 h 00,
Hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil

Audience publique
Arme à impulsion électrique (AIÉ)

Première séance
27 avril 2010, à 13 h

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

- M. Claude Trudel, président
Arrondissement de Verdun
- M. Réal Ménard, vice-président
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
- M. Frantz Benjamin
Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
- Mme Susan Clarke
Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
- M. Jean-Marc Gibeau
Arrondissement de Montréal-Nord
- M. Samir Rizkalla
Représentant du gouvernement du Québec
- M. William Steinberg
Ville de Hampstead
- M. Robert L. Zambito
Arrondissement de Saint-Léonard

COMMISSAIRE ABSENT :

- Mme Vera Danyluk, vice-présidente
Ville de Mont-Royal

COLLABORATEURS PRÉSENTS :

du Service de police de la Ville de Montréal : M. Marc Parent, M. René Allard, M. François Houle, M. Giovanni Di Feo et M. Alain Legault;
du Cabinet du maire et du comité exécutif : M. Vincent Robidas.

ASSISTANCE : 16 PERSONNES

1. Ouverture de la séance

À 13 h 10, le président, M. Claude Trudel, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il présente les commissaires. Il fait état du mandat confié à la Commission de la sécurité publique par le conseil municipal en juin 2009 et il explique les motifs du délai à débiter les travaux.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Jean-Marc Gibeau, appuyée par le vice-président, M. Réal

Ménard, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux des assemblées tenues les 19 et 22 janvier 2010

Sur une proposition de Mme Susan Clarke, appuyée par M. William Steinberg, les procès-verbaux des séances tenues les 19 et 22 janvier sont adoptés à l'unanimité.

4. Allocution du responsable de la Sécurité publique au comité exécutif, M. Claude Trudel.

Le président, M. Claude Trudel, mentionne que la commission de la sécurité publique est une commission permanente du conseil d'agglomération. Son mandat consiste à étudier, en vertu de l'article 73 de la Charte de la Ville de Montréal, toute question relative au domaine de la sécurité incendie, de la police et de la sécurité civile et de faire les recommandations qu'elle juge appropriées au conseil d'agglomération.

Il explique que le mandat confié à la commission consiste à faire l'analyse des avantages et des inconvénients de l'utilisation des armes à impulsion électrique, communément appelées Taser, utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal et à faire rapport au conseil.

Dans la réalisation de son mandat, la commission de la sécurité publique a choisi d'être proactive en tenant une audience publique. Cette audience permettra aux citoyens et aux citoyennes de même qu'aux organismes d'exprimer leur point de vue à la commission et ce, conformément à la demande formulée par plusieurs dont la Ligue des droits et libertés.

La commission poursuivra par la suite ses travaux en séance de travail et déposera ses recommandations au conseil.

5. Allocution de M. Marc Parent, assistant-directeur, Service de police de la Ville de Montréal

Le président, M. Claude Trudel, invite M. Marc Parent, assistant-directeur, Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), à présenter l'allocution préparée par le SPVM au sujet des armes à impulsion électrique (AIE).

M. Parent remercie la commission de la sécurité publique de permettre ainsi au SPVM de faire entendre sa position sur un sujet aussi sensible puis il débute la présentation des considérations du SPVM en mentionnant que les changements sociaux représentent des défis importants. Il ajoute que l'usage de la force nécessaire implique la démystification du travail policier. Il précise également que la politique du SPVM, en matière d'emploi de la force, est basée sur le modèle du ministère de la Sécurité publique du Québec. Bien que le recours à la force puisse sembler aller à l'encontre du contrat social de la police de quartier mis en place en 1997 au SPVM, une politique de retenue dans ce recours est appliquée. Le premier rôle des policiers consiste à protéger et toute utilisation de la force implique un risque. Il ajoute que la recherche et le partage de meilleures pratiques se fait de façon continue au SPVM, et ce dans tous les domaines incluant l'utilisation de l'AIE. M. Parent dresse l'historique lié à l'utilisation de l'AIE au SPVM. La caractéristique qui distingue l'AIE des autres armes de sa catégorie (intermédiaire) consiste en sa capacité à éliminer les contacts physiques entre le policier et les individus.

Il précise que 17 AIE opérationnelles en tout temps sont disponibles sur le territoire du SPVM. Il ajoute que c'est le groupe tactique d'intervention GTI qui a proposé la mise en place d'un projet pilote sur l'utilisation de l'AIE au SPVM qui a mené à l'acquisition du modèle M26 de la compagnie Taser en 2000. En 2001, suite à un incident ayant eu lieu dans le bloc cellulaire d'un centre opérationnel, le SPVM a reçu un avis de correction de la CSST sur le contrôle des détenus violents et agressifs en milieu de détention. Il mentionne que l'AIE est catégorisée arme intermédiaire, non-létale, et ajoute que son utilisation précède celle d'une arme à feu (catégorisée létale) sur le continuum de force. Il ajoute que le SPVM répertorie 11 utilisations de l'AIE en 2009 et que son usage est considéré exceptionnel.

M. Parent présente par la suite les règles d'utilisation de l'AIE ainsi qu'une description des différents comportements qui amènent les policiers à utiliser l'AIE plutôt qu'une autre arme durant une intervention. Il poursuit en expliquant que la perception de ces différents états permet aux policiers de considérer qu'un individu est aux prises avec un trouble d'ordre mental appelé «délirium agité» ce qui justifie l'utilisation de l'AIE sur ces personnes dont le

niveau de résistance pourrait mener à des blessures corporelles, qu'elles soient aux prises avec un trouble d'ordre mental ou qu'elles soient intoxiquées. Il explique que l'utilisation de l'AIÉ s'avère être la solution idéale puisque cette arme est celle qui occasionne le moins de résistance de la part de l'individu tout en mentionnant que le contrôle physique de cette personne doit se faire en évitant le plus possible des efforts physiques supplémentaires qui intensifieraient la dégradation de son état.

Quant aux moyens visant à contrôler l'utilisation de l'AIÉ, M. Parent explique que les moyens mis en place au SPVM sont nombreux et rigoureux, impliquant la rédaction de rapports ainsi que l'analyse et la compilation des données liées à son utilisation. De plus, chaque arme doit être calibrée et testée annuellement par le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale du Québec.

Finalement, M. Parent nous apprend que le Comité directeur en emploi de la force analyse l'ensemble des données relatives aux utilisations de l'AIÉ sur le territoire de l'agglomération de Montréal et que c'est ce comité qui est chargé d'examiner les grandes tendances des utilisations et de soumettre, si nécessaire, des recommandations d'amélioration.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Parent.

6. Audience publique –Arme à impulsion électrique

Commentaire des citoyens et des organismes

6.1 M. Marvin Rotrand, conseiller de la ville du district de Snowdon de l'arrondissement Côte- des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

M. Rotrand vient témoigner puisque depuis la mort de M. Quilem Registre en 2007 la Ville de Montréal est directement interpellée. Il considère qu'on se doit de répondre à deux questions suite aux événements : 1) *Est-ce que l'utilisation de l'AIÉ par le SPVM est nécessaire ?* et 2) *Est-ce que l'utilisation de l'AIÉ est sécuritaire ?* M. Rotrand mentionne un élément important tiré du rapport du coroner Rudel-Tessier qui révèle six répétitions du tir, et ce en moins d'une seule minute. Il cite également l'article paru dans les journaux quant à la fiabilité des armes ainsi que les rapports produits par Amnistie Internationale qui rapportent 400 morts suite à une décharge électrique par l'AIÉ de même que le reportage de la CBC qui fait état de différents cas canadiens. Il cite précisément l'article du 12 avril 2010 intitulé *Le Taser peut tuer et blesser*. M. Rotrand s'engage à transmettre son mémoire écrit à la commission dans les meilleurs délais. En conclusion, il voudrait livrer deux messages :

- 1) il y a des alternatives à l'AIÉ dans l'arsenal du SPVM et
- 2) la promotion qui est faite de l'AIÉ est en contradiction avec les résultats de la pratique et de la recherche comme l'indique le rapport intitulé «*Analyses et recommandations pour une pratique policière québécoise sur l'utilisation du dispositif à impulsion*» du Sous-comité consultatif permanent en emploi de la force du gouvernement québécois puisque les personnes fragiles sont celles qui sont directement ciblées par l'AIÉ. En conclusion, M. Rotrand demande le retrait de l'AIÉ de l'arsenal du SPVM.

Questions des commissaires à l'endroit de M. Rotrand

Le vice-président, **M. Réal Ménard**, demande à M. Rotrand d'identifier ce qui pourrait remplacer l'AIÉ dans l'arsenal du SPVM advenant que la commission de la sécurité publique recommande son retrait.

M. Rotrand répond qu'il y a lieu de privilégier tout autre outil ou toute autre méthode et il rappelle qu'une ville comme San Francisco a refusé de doter l'arsenal de son service de police de l'AIÉ. Il ajoute que d'autres grandes villes américaines comme Détroit, Washington, DC et Boston ont choisi de retirer l'AIÉ de l'arsenal de leur service de police respectif.

M. Benjamin demande quels sont les groupes marginalisés auxquels M. Rotrand fait référence.

M. Rotrand dit faire précisément référence aux personnes visées par l'AIÉ tel que le représentant du SPVM les a identifiées. Il considère également qu'il y a place à améliorer la formation en matière de communication et il croit que le SPVM fait preuve de profilage racial.

Le président, **M. Claude Trudel**, demande ce qui pourrait remplacer l'AIÉ.

M. Rotrand répond qu'il s'agit de prendre tout autre moyen à la disposition des policiers.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Rotrand.

6.2 M. Laurendeau, citoyen

M. Laurendeau mentionne que si un médicament avait tué autant de personnes, il n'y a aucun doute qu'il serait déjà retiré. Il compare l'AIÉ à un instrument de torture en se basant sur le contenu d'un rapport de l'ONU. De plus, il considère que le port de l'AIÉ par les policiers génère de la peur. Finalement, il termine en mentionnant qu'il voit une contradiction entre l'utilisation de l'AIÉ par les policiers compte tenu de l'objectif du SPVM qui vise à se rapprocher de la population.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Laurendeau.

6.3 M. Bolland, chercheur en psychologie et membre de la Coalition pour le retrait du Taser

M. Bolland débute en citant M. Warren Allmand, alors solliciteur général du Canada, qui disait que lorsqu'il n'y avait pas d'AIÉ, les policiers intervenaient physiquement. À son avis, il faut simplement améliorer les techniques de négociation et d'emploi de la force physique puisque dans les cas où il y a une réelle menace, les policiers ont recours à l'arme à feu. M. Bolland énumère les coûts sociaux de l'utilisation de l'AIÉ ainsi que les coûts monétaires de son acquisition, de son utilisation et de son entretien.

Questions des commissaires à l'endroit de M. Bolland

M. Steinberg demande s'il existe des chiffres concernant le nombre de personnes psychiatisées qui ont reçu une décharge de l'AIÉ.

M. Bolland revient sur le fait que l'arme à feu peut être utilisée en toute légalité dans les cas où un policier se sent menacé. Il cite le cas Castagnetta à Québec. Il souligne que le SPVM dispose des informations quant au nombre de personnes psychiatisées victimes de l'AIÉ.

M. Zambito demande des informations sur la Coalition pour le retrait du Taser.

M. Bolland explique comment la Coalition a été formée et qui sont ses membres.

Le vice-président, **M. Réal Ménard**, souhaite davantage d'explications sur la notion d'arme intermédiaire. Il souhaite obtenir des données concernant les villes où l'AIÉ a été retirée. Finalement, il souhaite que M. Bolland lui donne des indices quant au mode d'intervention à privilégier avec des individus en situation de désorganisation.

M. Bolland débute en disant que le problème réside dans la perception policière des risques en situation d'intervention auprès de personnes désorganisées. Il ajoute qu'il y a dix ans, on croyait que l'AIÉ était inoffensif, cependant qu'aujourd'hui nous savons que ça n'est pas le cas, nous savons que cette arme tue.

M. Benjamin veut savoir ce que pense le milieu de la santé mentale de l'AIÉ.

M. Bolland invite M. Benjamin à adresser sa question à M. Boire qui représente un organisme de défense des droits de ces personnes.

M. Gibeau demande le détail des membres formant la Coalition pour le retrait du TASER.

M. Bolland répond en détaillant le fonctionnement de la Coalition et en énumérant la liste de ses membres.

M. Gibeau déplore le peu de données canadiennes disponibles.

M. Bolland explique que l'AIÉ est en usage depuis peu de temps au Canada et que malgré cela il y a des cas de décès.

Le président, M. Trudel, remercie M. Bolland.

6.4 M. Dan Phillips, président de la Ligue des Noirs du Québec

M. Phillips vient réitérer la demande de retrait de l'AIÉ de l'arsenal du SPVM faite par la Ligue en 2007, suite au décès de M. Quilem Registre. Un représentant de la Ligue fait la lecture du mémoire déposé à la commission.

Questions des commissaires à l'endroit de M. Phillips.

Le vice-président, **M. Réal Ménard**, remercie M. Phillips et retient trois arguments majeurs dans le dossier à l'étude. D'abord, il dit être très surpris de l'existence d'un rapport de l'ONU et très intéressé par son contenu. De plus, il relève le nombre de décès, 200, en Amérique du Nord.

M. Phillips réfère au rapport du coroner qui démontre un manque de responsabilités de la part du SPVM dans l'utilisation qui été faite de l'AIÉ dans le cas de M. Quilem Registre.

Le vice-président, **M. Ménard**, souhaite obtenir un supplément d'information sur les 200 cas de décès en lien avec la notion de minorités culturelles.

M. Phillips croit que dans la majorité des cas, l'AIÉ a été utilisée à l'encontre de personnes issues des minorités.

M. Rizkalla considère que la présentation met en évidence des cas d'utilisation abusive et qu'il serait pertinent d'obtenir des données concernant les effets de l'AIÉ à moyen et à long terme.

M. Phillips croit que l'utilisation de l'AIÉ laisse des séquelles. Il soulève l'importance de se questionner sur la nécessité d'utiliser l'AIÉ et suggère de suivre l'exemple des villes qui ont fait le choix de le bannir.

M. Zambito demande à savoir combien de personnes sont mortes après avoir reçu une décharge d'AIÉ au Québec.

M. Phillips répond qu'il y a eu deux cas, dont un à Montréal et l'autre à Québec, et que dans ces deux cas il s'agissait de victimes marginalisées.

M. Zambito rappelle les données du SPVM à l'effet qu'il n'y a eu qu'onze utilisations en 2009 et aucun cas de décès. Il considère que ces données suggèrent une bonne utilisation de l'AIÉ par le SPVM.

M. Philips cite la déclaration de l'ONU sur le sujet et il revient sur les villes qui ont choisi de bannir l'AIÉ, insistant sur l'importance de suivre ces nombreux exemples.

Le président, M. Trudel, remercie M. Phillips.

6.5 M. George Konan, président, Gala Noir et Blanc – Au-delà du racisme

M. Konan fait lecture de son mémoire qui vise à montrer que l'AIÉ peut sauver des vies.

Questions des commissaires à l'endroit de M. Konan.

M. Benjamin lui demande s'il est policier.

M. Konan dit avoir travaillé de très près avec les policiers. Il fait l'éloge du travail policier et en souligne les difficultés.

M. Benjamin le questionne sur le potentiel de risque de l'AIÉ.

M. Konan répète qu'il est en faveur de l'AIÉ, qui est à son avis une arme dissuasive, et ajoute qu'il ne sait rien en ce qui concerne les conséquences de son utilisation.

Le président s'étant absenté quelques minutes, le vice-président, M. Réal Ménard, remercie M. Konan.

6.6 M. Michel Pilon, Mouvement Action Justice

M. Pilon demande une interprétation du tableau en page 4 du document relatif aux données informatives quant à l'utilisation de l'arme à impulsion électrique (AIE) par le Service de

police de la Ville de Montréal (SPVM).

Le président, M. Claude Trudel, invite M. Parent à répondre directement à la question.

M. Parent, du SPVM, explique les différents modes d'utilisation de l'AIÉ.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Pilon.

6.7 M. Yves Francoeur, président, Fraternité des policiers et policières de Montréal

M. Francoeur a quatre commentaires à faire. D'abord, il met un bémol sur les données américaines quant au nombre de décès. Les comparaisons avec les États-Unis lui paraissent toujours boiteuses car il y a dans ce pays cent fois plus d'homicides, de plus on ne tient pas compte de l'importance de la population des États-Unis. En outre, il considère la qualité de la formation sur l'utilisation de l'AIÉ très discutable aux États-Unis. Il ajoute que les études réalisées sur des cas de décès montrent systématiquement la présence de conditions préexistantes tout en affirmant que les policiers n'ont pas le temps de faire un diagnostic en situation d'arrestation. Finalement, M. Francoeur termine en exprimant la position de la Fraternité qui souhaite le statu quo.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Francoeur.

7. Période de questions des commissaires

7.1 Le vice-président, M. Réal Ménard

Le vice-président, M. Réal Ménard, demande si le SPVM a des données concernant l'utilisation de l'AIÉ à l'échelle canadienne. De plus, M. Ménard aimerait obtenir des données concernant l'origine ethnique des personnes ayant reçu des décharges d'AIÉ. Finalement, il souhaite consulter le rapport de l'ONU mentionné par différents intervenants ainsi qu'un supplément d'information sur le nombre d'armes disponible et sur l'accès à celles-ci.

M. Parent précise que dans le cas des onze utilisations, elles n'étaient pas nécessairement en lien avec des cas de délirium agité.

Le vice-président, M. Réal Ménard, réitère l'importance pour la commission de tenir compte du rapport de l'ONU.

7.2 M. Frantz Benjamin

M. Benjamin questionne M. Parent sur l'état psychologique et plus particulièrement sur la capacité des policiers à diagnostiquer le délirium agité.

M. Parent explique que le terme «délirium agité» a fait l'objet de travaux et que cette notion est abordée dans le cadre de la formation au volet sur l'approche à privilégier dans ce type de cas. Des études de 2008 auraient amené un consensus en ce qui a trait à la nécessité d'agir rapidement pour permettre une intervention médicale auprès des individus aux prises avec cet état. M. Parent ajoute que les policiers sont amenés à valider des comportements et à identifier des symptômes tels qu'élaborés et décrits par des médecins. Il s'agit de personnes qui peuvent être désorientées, en sueurs et désorganisées.

M. Benjamin demande le profil des personnes à l'encontre desquelles l'AIÉ a été utilisée.

M. Parent s'engage à faire suivre ces données.

M. Benjamin demande si l'AIÉ fait partie de l'arsenal du SPVM lorsque ce dernier intervient à l'international.

M. Parent répond que cette arme n'est pas utilisée par les policiers en mission.

7.3 M. Samir Rizkalla

M. Rizkalla souhaite obtenir plus d'informations sur la mécanique d'intervention en lien avec le fait que l'arme n'est pas dans le véhicule au moment des arrestations et il demande le temps requis pour faire venir l'arme.

M. Parent explique qu'en plus des armes disponibles, il y a quatre armes sur la route et dans les centres opérationnels. Il ajoute que le délai permet au patrouilleur d'avoir davantage de recul ce qui lui permet de faire une analyse complète de la situation.

M. Rizkalla mentionne que ceci lui rappelle le temps où furent introduites des alternatives à l'incarcération.

7.4 Mme Susan Clarke

Mme Clarke mentionne qu'elle a tenté de faire le maximum de lectures sur le sujet. Elle cite le rapport de la GRC.

M. Allard, inspecteur de police, mentionne les travaux du Centre de recherches et d'informations policières en 2005 et 2007 qui auraient montré que les personnes auprès desquelles le SPVM intervient sont déjà en danger de mort d'où l'importance d'agir rapidement afin qu'elles soient traitées médicalement. Il ajoute que l'intervention physique accentuerait cet état de délire ce qui justifie l'utilisation de l'AIÉ.

Mme Clarke demande à connaître le délai de livraison de l'AIÉ dans les cas d'utilisation en 2009.

M. Parent s'engage à fournir la réponse.

7.5 M. William Steinberg

M. Steinberg demande si l'AIÉ est utilisée en remplacement de l'arme à feu.

M. Parent répond par la négative puisque l'AIÉ est considérée comme une arme appartenant à la catégorie des armes non-létales.

M. Steinberg comprend que si l'arme est non-létale, c'est que l'on considère qu'il n'y a pas de relation directe entre la décharge électrique et la mort. Il comprend également que ce serait l'intervention avec l'AIÉ combinée à l'état des personnes qui pourrait mener à la mort.

M. Allard précise que la mort peut résulter de quelque emploi de la force et il ajoute que c'est l'état de délirium agité qui mettrait la personne en danger de mort.

M. Steinberg souhaite obtenir des statistiques relativement au nombre de décès et de blessures graves survenus suite à une décharge comparativement au nombre de décès et de blessures graves suite à l'emploi des autres méthodes d'emploi de la force de la même catégorie. Il souligne que ce genre de données lui serait d'une grande utilité dans le cadre de ce mandat.

M. Allard s'engage à soumettre ces données à la commission. Il ajoute que le SPVM offre maintenant trois jours de formation à chacun des utilisateurs de l'AIÉ alors qu'il n'en offrait que deux auparavant. Il mentionne que le fabricant de l'arme recommande 4 heures de formation.

8. Ajournement

À 16 h 05, sur une proposition de M Gibeau appuyée par le vice-président, M. Réal Ménard, le président, M. Claude Trudel, ajourne la séance à 19 h le 27 avril 2010.

Deuxième séance
27 avril 2010, à 19 h

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

- M. Claude Trudel, président
Arrondissement de Verdun
- M. Réal Ménard, vice-président
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
- M. Frantz Benjamin
Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
- Mme Susan Clarke
Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
- M. Jean-Marc Gibeau
Arrondissement de Montréal-Nord
- M. Samir Rizkalla
Représentant du gouvernement du Québec
- M. William Steinberg
Ville de Hampstead
- M. Robert L. Zambito
Arrondissement de Saint-Léonard

COMMISSAIRE ABSENT :

- Mme Vera Danyluk, vice-présidente
Ville de Mont-Royal

COLLABORATEURS PRÉSENTS :

du Service de police de la Ville de Montréal : M. Marc Parent, M. René Allard et M. Giovanni Di Feo;
du Cabinet du maire et du comité exécutif : M. Vincent Robidas.

ASSISTANCE : 10 PERSONNES

9. Ouverture de la séance

À 19 h 03, le président, M. Claude Trudel, déclare la séance ouverte et invite la première personne à s'exprimer.

10. Audience publique —Arme à impulsion électrique

Commentaire des citoyens et des organismes

10.1 M. Dominique Peschard, président de la Ligue des droits et libertés, membre de la Coalition pour le retrait du Taser.

M. Peschard présente la Ligue et fait référence au cas Registre. Il rappelle les obligations

policières et la façon dont l'AIÉ a été introduite. Il poursuit en mentionnant que l'on croyait que ce dispositif était inoffensif au départ et en précisant qu'il semble en être autrement à posteriori puisque différentes références mèneraient à remettre cette croyance en doute. Il exprime la position de la Ligue qui réfute cette assertion selon laquelle l'AIÉ permettrait de sauver des vies. Il ajoute même que l'AIÉ est devenue l'arme de choix des policiers. La Ligue considère même que le ministère de la Sécurité publique banalise les dangers de l'AIÉ et que trop de latitude est laissée aux policiers dans l'utilisation de l'AIÉ. Finalement, il ajoute qu'il n'est pas adéquat d'utiliser une AIÉ pour intervenir auprès de personnes en état de crise. Il suggère de faire de Montréal une ville sans AIÉ et recommande que la Ville se départisse de ces armes.

Questions des commissaires à l'endroit de M. Peschard.

Le vice-président, **M. Réal Ménard**, dit être en accord avec le fait qu'il faudra obtenir des avis scientifiques d'experts avant de faire quelque recommandation que ce soit et suggère à la Ligue de lui faire des recommandations en ce sens. De plus, M. Ménard souhaite obtenir la source en lien avec la déclaration de Taser Inc. concernant l'admission de l'entreprise à l'effet que certaines formes d'utilisation pourraient causer un infarctus. Aussi, M. Ménard souhaite obtenir les sources précises concernant le pourcentage d'utilisation non-conforme (20%) indiquée par Radio-Canada.

M. Peschard donne l'exemple du rapport du coroner Rudel-Tessier dans le dossier de la mort de M. Quilem Registre qui révèle plusieurs irrégularités. Il précise que, lors de l'arrivée sur les lieux, le pistolet était déjà à la ceinture du policier, ce qui est contraire au protocole; que les policiers n'avait pas préparé de plan d'intervention et que six décharges ont été tirées en 53 secondes alors que le protocole indique qu'il faut éviter la répétition.

Le vice-président, **M. Réal Ménard**, demande si des experts ont été consultés. Il demande l'avis de la Ligue quant à la possibilité que la commission recommande à l'Assemblée nationale de mandater une commission pour étudier la question.

M. Peschard se dit satisfait de la proposition mais recommande le moratoire sur l'utilisation de l'AIÉ à Montréal.

M. Zambito demande si l'on parle de 50 ou de 334 décès.

M. Peschard explique à M. Zambito que les effets de l'utilisation de l'AIÉ sur les personnes ne sont pas aussi évidents mais qu'on peut s'interroger sur les liens de cause à effet.

M. Gibeau exprime sa déception de ne pas avoir plus de données canadiennes et il suggère de faire attention au lien entre l'AIÉ et le décès.

M. Peschard explique à M. Gibeau qu'il faudrait un rapport de tous les événements policiers pour avoir accès à des données. Quant au lien entre AIÉ et décès, l'évidence médicale n'est pas aussi claire que dans le cas d'une balle. Il mentionne que M. Registre est mort d'un infarctus du foie.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Peschard.

10.2 M. Daniel Émond, citoyen

M. Émond souhaite exprimer son opinion puisqu'il est d'avis que la police ne devrait pas se servir de l'AIÉ. Il considère qu'il y a assez de personnes mortes.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Émond.

10.3 M. Kevin Boire, organisme Action-Autonomie

M. Boire mentionne l'existence de préjugés et de *stigmas* (étiquettes) en santé mentale qui font que les personnes sont souvent perçues, à tort ou à raison, comme étant dangereuses. Il voit un grand danger d'utiliser l'AIÉ sur les personnes en détresse ou en crise. Il trouve inconcevable d'utiliser une arme dont le potentiel de danger est aussi présent envers des personnes aussi fragilisées. Il cite la mise en garde du fabricant à l'effet de ne pas viser la poitrine et le retrait, par la GRC, de 15 % des armes en raison de défauts. L'organisme demande le retrait pur et simple en plus de considérer cette arme dangereuse pour les personnes visées. Il conclut que l'AIÉ peut sauver du temps, mais pas des vies.

Questions des commissaires à l'endroit de M. Boire.

M. Benjamin demande qui a émis cette directive de ne pas tirer la poitrine.

M. Gibeau se questionne sur le 15% d'armes défectueuses.

M. Boire répond que la compagnie Taser a émis la directive. En ce qui concerne le retrait d'armes défectueuses, l'information apparaît sur internet.

M. Parent explique que cette observation avait été faite sur l'ancien modèle, le M26. Dans le cas du X26, 1 % des AIÉ s'avèrent défectueuses.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Boire.

10.4 M. Michel Pilon, Mouvement Action-Justice

M. Pilon cite le reportage sur le Taser diffusé par *Radio-Canada* dans le cadre de l'émission *Enquête* le jeudi 4 décembre 2008. Il ajoute que M. Pierre Savard, professeur à l'Institut de génie biomédical de l'École polytechnique de Montréal, a participé à ce reportage. Suite à ce reportage, la GRC a retiré 1 600 armes pour vérification et par la suite 200 ont armes défectueuses ont été retirées.

Il poursuit en mentionnant le monopole de la compagnie Taser Inc. Il cite le titre du 21 octobre 2009 paru dans le journal *Le Monde* qui rapportait la première admission de risques sur la santé par le fabricant. Il rapporte également des dommages irréversibles au cerveau suite à la décharge électrique d'AIÉ et des condamnations de Taser Inc. Il ajoute que le rapport de Bryce Stewart de la GRC, qui rapporte 270 morts, dont 17 au Canada, constitue sa bible. Il déplore le manque de données au Canada depuis l'introduction des AIÉ au pays le 17 mai 2000. Il croit qu'il faut établir des politiques de sécurité à partir des personnes et non des policiers comme c'est le cas en page 5 du document du SPVM. Il souhaite que Montréal soit une zone «sans Taser». Il précise que les personnes visées par l'utilisation de l'AIÉ sont celles-là même pour lesquelles cette arme présente un danger. Il considère qu'il serait plus judicieux de dépenser les deniers publics pour former des intervenants en psychologie qui seraient plus habilités à intervenir auprès des personnes en état de crise.

Questions des commissaires à l'endroit de M. Pilon.

Le vice-président, **M. Réal Ménard**, considère que la commission doit recevoir des témoins, prendre bon nombre de rapports en considération dont les rapports des coroners dans les cas de décès survenus au Québec, inviter la compagnie Taser Inc. et des experts en la matière.

M. Pilon est en accord avec M. Ménard cependant il précise que la compagnie Taser commande et finance elle-même bon nombre d'études. Il ajoute que le Mouvement Action-justice fait circuler une pétition sur le sujet et que 2854 personnes l'ont signée à ce jour.

M. Gibeau cite le rapport du coroner Rudel-Tessier dans le cas du décès de M. Quilem Registre en lien avec la formation des policiers sur l'utilisation de l'AIÉ et il demande des précisions sur la formation des policiers.

M. Parent répond que les policiers bénéficient de trois jours de formation et d'une requalification annuelle.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Pilon

10.5 M. François Du Canal, militant

M. Du Canal milite au sein de la Coalition opposée à la brutalité policière. Il souhaite répondre à la question de la commission, à savoir les avantages et les inconvénients de l'AIÉ. Il débute en mentionnant qu'il n'y a pas de chiffres concernant le nombre de vies sauvées; par ailleurs il ajoute que l'on connaît le nombre de morts : 477 en Amérique du Nord, dont 28 au Canada. Il considère, par conséquent, qu'il s'agit d'une arme qui cause la mort. Il précise que c'est une arme de plus dans l'arsenal des policiers. Il cite un rapport d'Amnistie internationale qui considère que l'AIÉ est utilisée comme principal outil de contrainte. Il mentionne également que cette arme tue en plus d'être un outil électrique de

torture tel que décrite dans le rapport du comité contre la torture de l'ONU datant de 2007. Il déplore également que l'on utilise l'AIÉ pour contrôler des personnes en crise puisque c'est dangereux précisément pour ces personnes. Sur la question du manque de données et d'études soulevées par certains commissaires, il considère que le SPVM et le ministère de la Sécurité publique du Québec ne partagent pas beaucoup l'information. Il rappelle le conflit d'intérêts dans lequel le SPVM s'est trouvé lorsqu'un il a été rendu public qu'un de leur policier travaillait également pour la compagnie Taser. Il dit savoir que Taser Inc. paie des avocats pour faire taire les familles de personnes décédées. Il met en garde la commission sur les dangers de l'abus et de la mauvaise utilisation de l'AIÉ et rappelle le constat du rapport du coroner Rudel-Tessier à l'effet que le protocole, malgré son existence, n'a pas été respecté dans le feu de l'action. À son avis, le problème en est un de brutalité policière et il faut mettre un terme à l'immunité policière.

Questions des commissaires à l'endroit de M. Du Canal.

Le vice-président, **M. Réal Ménard**, dit comprendre les implications émotives d'un tel débat, cependant il dit souhaiter comprendre ce qui fait qu'il remet en cause le suivi des protocoles. Il vérifie que dans le cas de M. Registre le policier avait bel et bien suivi la formation, on lui répond par l'affirmative.

Le vice-président, **M. Réal Ménard**, dit être préoccupé par le fait que de l'information policière ne serait pas donnée.

M. Du Canal cite des cas où le SPVM conteste les demandes de rendre publiques des informations à la suite d'enquêtes, appuyé en cela par la Ville et la Fraternité.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Du Canal.

11. Levée de l'assemblée

Le président, M. Claude Trudel, remercie les différents intervenants, les représentants du SPVM et les commissaires pour leur participation à cette audience publique. À 20 h 38, sur une proposition du vice-président, M. Réal Ménard, appuyée par M. Jean-Marc Gibeau, il déclare l'assemblée levée.

ADOPTÉ LE : 13 MAI 2010

ORIGINAL SIGNÉ

Claude Trudel
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Nicole Paquette et Linda
Lajeunesse
Secrétaire recherchistes